

Zéro chômeur de longue durée ? Chiche !

 alternatives-economiques.fr/zero-chomeur-de-longue-duree-chiche/00077835

Camille Dorival, *Alternatives économiques*, 7 avril 2017



Le 2 janvier 2017 à Mauléon, dans les Deux-Sèvres, était lancée l'une des premières entreprises à but d'emploi de France. Celle-ci a embauché pour l'instant 15 personnes, jusque-là au chômage de longue durée. *"Notre objectif est de salarier 45 personnes d'ici l'été, et une centaine d'ici dix-huit mois"*, souligne Alain Robin, directeur de la Maison de l'emploi du Bocage bressuirais.

La communauté de communes de Mauléon est en effet l'un des dix territoires à avoir été choisis, à travers un appel à candidatures national, pour expérimenter le dispositif "Territoires zéro chômeur de longue durée". Un projet né de l'imagination d'un homme, Patrick Valentin, dès les années 1970, et relancé avec lui en 2011 par l'association ATD Quart Monde, afin de répondre à l'explosion du chômage de longue durée depuis la dernière crise. Celui-ci est passé d'un million de personnes en décembre 2008 à 2,4 millions huit ans plus tard, soit une augmentation de 140 %.

L'idée est simple : réorienter les financements associés à la privation d'emploi vers des fonds visant à créer des postes de travail pour les chômeurs

L'idée est simple : réorienter les financements associés à la privation d'emploi vers des fonds visant à créer des postes de travail pour les chômeurs. L'Etat dépense en effet chaque année 36 milliards d'euros pour compenser la privation d'emploi (revenu de solidarité active, allocation de solidarité spécifique, etc.). Au total, la prise en charge de chaque chômeur de longue durée coûte aux pouvoirs publics plus de 15 000 euros par an, sans même compter les allocations chômage financées par l'Unédic. Le but est donc d'utiliser ces sommes pour financer une partie des coûts des emplois créés par les entreprises à but d'emploi.

Une loi votée à l'unanimité

L'idée va donc être expérimentée dans dix territoires, avec des financements d'Etat, pendant cinq ans. Cette première phase a été rendue possible par l'adoption, en avril 2016, à l'unanimité du Sénat et de l'Assemblée nationale, d'une proposition de loi déposée par Laurent Grandguillaume, député de la Côte-d'Or, et rédigée avec les associations de lutte contre l'exclusion. Comme le précise Laurent Grandguillaume, *"l'idée n'est pas de créer un dispositif national qui s'applique partout de la même manière, mais de le décliner sur chaque territoire en fonction des souhaits des demandeurs d'emploi et des besoins définis localement"*.

Au cours de l'expérimentation, environ 2 000 emplois seront financés à hauteur de 70 % du Smic, soit environ 17 000 euros par an pour un temps plein. Les emplois créés devront être en CDI et répondre à des besoins jusque-là non satisfaits par le marché. Tous les chômeurs de longue durée volontaires pour ce dispositif devraient pouvoir y accéder, sans qu'aucune sélection ne soit faite pour les recruter.

Si les activités nouvellement assurées dans le cadre des entreprises à but d'emploi devaient mettre en péril des emplois existants, ce serait un jeu de dupes

Le critère de non-concurrence est de fait essentiel dans le dispositif. Car si les activités nouvellement assurées dans le cadre des entreprises à but d'emploi devaient mettre en péril des emplois existants, ce serait un jeu de dupes. De même, la participation des demandeurs d'emploi doit se faire sur la base du volontariat. Car si les chômeurs étaient forcés à occuper les emplois qu'on leur propose, on entrerait dans une logique de *workfare** réprouvée par les associations de lutte contre l'exclusion.

Un appel à candidatures a donc été lancé en septembre 2016, auquel ont répondu une quarantaine de territoires. C'est ainsi que Mauléon a été sélectionné pour expérimenter le dispositif. Sur ce territoire rural de 8 400 habitants, répartis sur sept communes, environ 250 personnes sont au chômage depuis plus d'un an. Comme le raconte Alain Robin, le directeur de la Maison de l'emploi, *"l'équipe municipale a décidé de se lancer dans le projet avant même l'appel à candidatures. En 2015, nous avons rencontré tous les demandeurs d'emploi de longue durée qui le souhaitaient pour leur présenter le projet collectivement. Nous les avons ensuite reçus en entretiens individuels pour leur demander quelles compétences ils avaient, ce qu'ils avaient envie de faire et s'ils pensaient à des activités qui pourraient être utiles sur le territoire, sans être déjà réalisées par le secteur marchand ou non marchand"*.

A l'issue des cinq années d'expérimentation, le dispositif sera pérennisé s'il s'avère efficace, et ouvert à tous les territoires souhaitant le mettre en oeuvre

A Mauléon, environ 70 demandeurs d'emploi se sont déjà portés volontaires pour s'engager dans le dispositif. Au sein de l'entreprise à but d'emploi créée en janvier, ils proposeront notamment des activités de valorisation des déchets et d'entretien de jardins pour des personnes âgées à faibles ressources.

La ville de Thiers, dans le Puy-de-Dôme, a elle aussi été choisie comme terrain d'expérimentation. *"Nous avons commencé à travailler sur le projet vers mars 2016"*, indiquent Boris Surjon, qui était alors directeur de la maison de l'emploi du territoire, et Laure Descoubes, chargée de mission à la ville. Une campagne d'information a été menée auprès de 300 demandeurs d'emploi de deux quartiers classés "politiques de la ville". Une centaine d'entre eux se sont finalement engagés dans le processus. Un recensement des compétences de chacun a été réalisé, parallèlement à une cartographie des activités utiles mais non concurrentielles possibles sur le territoire.

70 % du Smic pris en charge par l'Etat

D'ici peu sera lancée une entreprise à but d'emploi sous forme de société coopérative d'intérêt collectif (Scic), dont les sociétaires seront les collectivités locales, mais aussi des entreprises privées et des associations, les bénéficiaires de l'activité et les salariés. L'Etat prendra en charge 70 % du coût des emplois et *"le reste sera financé par la rémunération des services rendus : élimination des rémanents forestiers, accompagnement des personnes âgées en promenade, recyclage informatique, aide à la mobilité pour les travailleurs en horaires décalés, etc."*, indique Laure Descoubes, qui codirigera l'entreprise avec une personne anciennement en recherche d'emploi.

A l'issue des cinq années d'expérimentation, le dispositif sera pérennisé s'il s'avère efficace, et ouvert à tous les territoires souhaitant le mettre en oeuvre. Pour Patrick Valentin, *"le défi sera de parvenir, sur les territoires, à l'exhaustivité du recrutement : faire en sorte que toutes les candidatures puissent être satisfaites. Ce n'est qu'à ce moment-là que nous entrerons réellement dans un système nouveau, régulateur et contracyclique, efficace pour lutter contre le chômage de longue durée."* Affaire à suivre.